

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 27

7 janvier 2008

SOMMAIRE

AES Carly S.à r.l.	1285	Invenergy Wind Europe Hungary II S.à r.l.	1286
Barilla Finance S.A.	1293	J.M. Maus S.à r.l.	1296
BG Investment Luxembourg S.A.	1271	JNC-FIAC-FISCA	1295
Bitec, I.B.O.S. s.à r.l.	1280	Kilcullen Tesla Holding S.A.	1282
Capital Custodian	1278	KoSa Investments (Lux) S.à r.l.	1280
CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl	1295	KoSa US Investments S.à r.l.	1279
Cronos Recherches Cliniques S.A.	1286	Laux & Meier Luxembourg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen, G.m.b.H.	1294
Eaton Holding III S.à r.l.	1293	M.D. Constructions S.à r.l.	1280
eBay Europe S. à r.l.	1281	Oktopus Consulting S.A.	1281
E.J.T. s.à r.l.	1296	Riyadian Investment Corporation S.A. ...	1282
Genesis S.A.	1281	Rucken, Kaufmann & Biesen S.à r.l.	1295
Gesta Services et Office - Plus, Compact Data Systems	1294	Sabcolux S.A.	1283
Gima (SA) Sicar	1250	Software Development & Consulting	1294
Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l. ...	1286	ST. George S.A.	1285
Hoffmann Agro-Service GmbH	1282	Vermilion S.à r.l.	1279
Huhtalux Supra S.à r.l.	1278	World Business Fostering S.A.	1296

Gima (SA) Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.353.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth of November.

Before Maître Martine Schaeffer, notary public residing at Luxembourg.

There appeared:

1. GIMA FINANCE S.A., a public company (société anonyme) organized and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 130.747, here represented by Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, whose business address is in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 7, 2007;

2. ANGLONA S.A., a public company (société anonyme) organized and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 208, val des bons malades, L-2121 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.247, here represented by Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, whose business address is in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 7, 2007;

3. YURA S.A., a public company (société anonyme) organized and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 49.167, here represented by Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, whose business address is in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 14, 2007,

4. CLOSE WORLD S.A., a public company (société anonyme) organized and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 106.011, here represented by Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, whose business address is in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 14, 2007;

5. BRISE VENT HOLDING S.A., a company (Aktiengesellschaft) incorporated and organized under the laws of Switzerland, having its registered office at 8, Hänibüel 6300 Zug and registered with the Registre du Commerce de Zoug under number CH-217.0.138.388-2, here represented by Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, whose business address is in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Geneva on November 12, 2007;

6. INTERPLANNING LIMITED LIABILITY COMPANY, HOUSTON (TEXAS), Lugano Branch, a branch of INTERPLANNING LIMITED LIABILITY COMPANY, HOUSTON (TEXAS), a company organized and incorporated under the laws of Texas, United States of America, registered at the trade register of the state of Texas under number 7043905-22, having its registered office at Via Zurigo 5, 6900 Lugano, Switzerland, here represented by Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, whose business address is in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Lugano on November 14, 2007; and

7. MARINT S.A., a public company (société anonyme) organized and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 56.075, here represented by Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, whose business address is in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 14, 2007;

Each a Shareholder, together, the Shareholders.

The said proxies, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which it declares to establish as follows:

I.- Definitions - Name - Registered office - Duration - Object

Art. 1. Definitions

Administration Agent means BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE or any other entity to whom the duties of administration agent may be entrusted;

Articles means the present articles of association of the Company, as amended from time to time;

Board means the board of Directors of the Company from time to time;

Business Day means each day upon which banks are open for business in Luxembourg;

Chairman means the chairman of the Board as may be appointed as such from time to time;

Commitment means the maximum amount (denominated in euros) contributed or agreed to be contributed to the Company by way of subscription for Shares by an Investor pursuant to such Investor's Subscription Agreement, as the case may be (included any additional Commitment made by such Investor in respect of subsequent investments);

Company means GIMA (SA) SICAR, a société anonyme organized as a société d'investissement en capital à risque;

Custodian means UBS (LUXEMBOURG) S.A. or any other entity to whom the duties of the custodian of the Company may be entrusted;

Defaulting Shareholders means the Shareholders which have been so declared in accordance with the relevant section of these Articles and the term Defaulting Shareholder means any of them;

Directors means the directors of the Company appointed as such from time to time and the term Director means any one of them;

Drawdown means a drawdown by the Board of Commitments to subscribe by Shareholders;

Fiscal Year means the fiscal year of the Company which commences on the January 1 of each year, and ends on December 31 of each year;

General Meeting means the general meeting of Shareholders which represents the entire body of Shareholders of the Company;

Initial Shares means the shares in the capital of the Company which may be issued by the Company within the twelve months following the date of the present deed and the term Initial Share means any one of them;

Initial Subscription Price means the initial subscription price of one euro (EUR 1.-) per Share at which the Initial Shares are offered;

Investor means a Well-Informed Investor who intends to subscribe or has subscribed for Shares;

Law means the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended from time to time;

Luxembourg Supervisory Authority means the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier;

NAV or Net Asset Value means the net asset value as determined in accordance with Article 13 and following of these Articles;

Private Placement Memorandum means the private placement memorandum prepared and issued by the Company in November, 2007 and as may be amended from time to time;

Shareholders means the holders of Shares and the term **Shareholder** means any one of them;

Shares means the shares in the capital of the Company which may be issued from to time by the Company and the term Share means any one of them;

Sicar Law means the law of June 15, 2004, relating to the investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque), as may be amended from time to time;

Subscription Agreement means the agreement between the Company and each Investor setting forth (i) the Commitment of such Investor, (ii) the rights and obligations of such Investor in relation to its subscription for Shares; and (iii) representations and warranties given by such Investor in favor of the Company;

Subscription Price means the Initial Subscription Price and the Subsequent Subscription Price;

Subsequent Shares means the Shares in the capital of the Company which may be issued by the Company during after the twelve months following the date of the present deed and the term Subsequent Share means any one of them.

Subsequent Subscription Price means the price at which the Subsequent Shares shall be issued;

Underlying Funds means any collective investment undertaking or similar investment fund scheme organized in any form whatsoever, such as a French fonds commun de placement à risques (FCPR) in which the Company will invest and which will in turn exclusively invest in assets qualifying as risk capital within the meaning of article 1 of the Sicar Law;

Valuation Date means December 31st of each year or any other date on which the Net Asset Value is calculated;

VAT means value added tax;

Well-Informed Investor means any institutional investor, professional investor or any other investor who meets the conditions provided by Article 2 of the Sicar Law.

Art. 2. Name and Form

There is formed a public limited liability company (société anonyme) organized as a «société d'investissement en capital à risque» under the name GIMA (SA) SICAR, which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the Sicar Law, to the extent the Sicar Law does not deviate from the Law, as well as by the present Articles.

Art. 3. Registered Office

3.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of extraordinary General Meeting deliberating in the manner required for the amendment of the Articles.

3.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board.

3.3. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the Board and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Duration

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the Shareholders.

Art. 5. Object

5.1. The object of the Company is to invest directly or indirectly its assets in securities and other assets representing risk capital, within the widest possible meaning as permitted under Article 1 of the Sicar Law, of any nature or origin as described in further detail in the Private Placement Memorandum, with the purpose of procuring to its Shareholders the benefits generated by the management of its assets in consideration for the risk which they incur.

5.2. The Company may generally, directly or indirectly, contribute its assets and invest to any companies or entities in view of their launch, development or listing on a stock exchange. The Company may in particular, contribute its assets, and invest in any undertakings, funds or investment companies, in any form whatsoever, which in turn exclusively invest in securities and other assets representing risk capital within the meaning of the Sicar Law and manage such participations.

5.3. The Company aims inter alia at investing, directly or indirectly, its assets in (or through) any collective investment undertaking or similar investment fund vehicle organised in any form whatsoever, such as a French fonds commun de placement à risques (FCPR), (hereinafter the «Underlying Funds») exclusively investing in private equity firms or other forms of risk capital as described in further detail in the Private Placement Memorandum.

5.4. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of convertible or non convertible debt and/or equity securities. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

5.5. The Company may carry out any operations and any transactions which directly or indirectly favor or relate to its object to the fullest extent permitted by the Sicar Law.

II.- Capital - Shares

Art. 6. Capital

6.1. The initial share capital of the Company is fixed at one million euros (EUR 1,000,000.-) represented by one million (1,000,000) Shares without par value, all subscribed and fully paid-up.

6.2. The share capital of the Company shall, at all times, be equal to the total Net Asset Value of the Company, as determined in accordance with article 15 of these Articles.

6.3. The minimum share capital of the Company shall be the minimum amount required under the Sicar Law, i.e. one million euros (EUR 1,000,000.-) which must be achieved within 12 months from the date on which the Company was authorized as société d'investissement en capital à risque or SICAR under Luxembourg law.

Art. 7. Form of Shares

7.1. Shares will only be issued in registered form and without par value.

7.2. Each Share entitles its holder to one vote.

7.3. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company. The Company shall consider the person in whose name the Shares are registered as the full owner of the Shares.

7.4. All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept at the registered office of the Company or of the Administration Agent in accordance with the provisions of the Law, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company as well as the number of registered Shares held by him. The register may be examined by each Shareholder who so requests.

7.5. Share certificates may be issued upon request and at the cost of the holder. The share certificates shall be signed by the Chairman or by any two Directors or by any officer of the Company duly authorized by the Board. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. Share certificates shall only be delivered provided that payment for the related Shares has been received by the Custodian.

7.6. The registration of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his right of ownership of such registered Shares.

7.7. Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered in by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

Art. 8. Issue and Subscription of Shares

8.1. Initial Shares shall be issued at the Initial Subscription Price.

8.2. Subsequent Shares shall always be issued at the Subsequent Subscription Price, unless otherwise decided by the Board.

8.3. The rights attached to the Subsequent Shares will be strictly similar to the rights attached to the Initial Shares.

8.4. No Shares may be issued to a person or entity which is not a Well-Informed Investor as defined under article 2 of the Sicar Law.

8.5. The Company may issue Shares as consideration for a contribution in kind subject to the conformity of that contribution in kind with the investment objectives and strategy of the Sicar developed in accordance with article 1 of the Sicar Law. Any contribution in kind to the Sicar shall be evaluated by an independent auditor (réviseur d'entreprise). All reasonable costs and fees in connection with any contribution in kind made to the Sicar shall be borne by the contributor.

8.6. All Shares issued by the Company must be paid up to an extent of at least 5% each at the time of their issuance.

Art. 9. Transfer

9.1. Shareholders may neither, transfer, assign, sell nor pledge their Shares, without the prior written consent of the Board, which may be granted or withheld in the sole discretion of the Board.

9.2. Any transfer by a Shareholder of its Shares shall be subject to a right of first refusal in favor of the other Shareholders.

9.3. A Shareholder who wishes to transfer its Shares (the Transferor) to a proposed transferee who may be Shareholder or not (the Transferee), shall give notice of such intention to the Board, by registered letter, such notice shall specify the number of Shares it wishes to transfer, the person(s) to whom it wishes to transfer the Shares, the intended price and a written undertaking of the Transferee of its firm intention to acquire the Shares concerned, to be bound by the Articles and the Private Placement Memorandum and the obligation to pay the remainder of any commitment which remains outstanding, if any, on or prior to the date of the transfer (the Notice).

9.4. A transfer is prohibited and the approval shall be refused if the Transferee is not a Well-Informed Investor as defined under article 2 of the Sicar Law.

9.5. Any transfer of Shares shall be entered in the Shareholders' register. Such inscription shall be signed by the Chairman or by any two Directors or by any officer of the Company duly authorized by the Board.

9.6. Any transfer of Shares to a natural or legal person which does not qualify as a Well-Informed Investor will not be valid vis-à-vis the Company and the Board shall not accept to register such transfer in the Shareholders' register. The verification of the Well-Informed Investor status will each time be carried out by the Administration Agent.

Art. 10. Redemption of Shares

10.1. The Company is a closed-end investment company. Consequently, Shares issued by the Company shall not be redeemable at the request of any Shareholder and Shareholders should be aware that the liquidity of their investment will be limited.

10.2. The Shares may be redeemed on a pro rata basis from all Shareholders, upon a decision of the Board within the limits set forth in the Sicar Law and the Articles.

10.3. All redeemed Shares shall be cancelled.

10.4. The redemption price per Share shall be the Net Asset Value per Share as determined at the moment of redemption, unless all the Shareholders decide otherwise.

10.5. No redemption of Shares may be carried out if, as a result thereof, the capital of the Company would fall below the minimum capital amount required by the Sicar Law.

10.6. The Company shall have the right, if the Board so determines, to satisfy the payment of the redemption price to any Shareholder, who agrees, in specie, by allocating such assets to the relevant Shareholder as will be necessary to satisfy the redemption price. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant Shareholder (s).

10.7. A Shareholder ceasing to qualify as a Well-Informed Investor shall immediately notify the Board thereof. Its Shares shall be redeemed at the prevailing Net Asset Value per Share, to the extent allowed under the Sicar Law and the Articles.

Art. 11. Drawdowns

11.1. Commitments to subscribe for Shares will be called and drawn down by the Board on an as needed basis as well as in order to (i) make investments and (ii) pay all reasonable fees and expenses and any other reasonable charges levied on or charged to the Company.

11.2. Investors and Shareholders will each time be informed within 10 Business Days before a contemplated closing of (i) the amount of the Drawdown, (ii) the number of the Shares that will be issued to each of them at the Subscription Price to be paid so as to be received by the Custodian in cleared funds within 10 Business Days from the date of notice.

11.3. If at any time a Shareholder, upon receiving notice of a Drawdown, fails to effect full payment within the timeframe indicated above, and such failure is not cured within 5 Business Days after receipt by such Shareholder of a written notice from the Board with respect to such failure to pay, the Board has the authority to take the following measures with respect to such Shareholder (the Defaulting Shareholder):

- (i) refuse to issue the Shares in respect of which payment has not been received;
- (ii) forfeit any unpaid dividend entitlement in respect of any Shares previously subscribed and paid for by the Defaulting Shareholder;
- (iii) suspend the rights attached to the Shares previously subscribed and paid for by the Defaulting Shareholder;
- (iv) refuse to allow the Defaulting Shareholder to make any further subscriptions for Shares; and
- (v) take any appropriate legal action to obtain payment from or on behalf of the defaulting Shareholder.

11.4. Unless the Board otherwise resolves, the Defaulting Shareholder shall not be entitled to receive other than the lesser of (i) its contribution made with respect to its Commitment or (ii) the applicable NAV per Share in respect of the Shares actually subscribed and paid for by such Defaulting Shareholder, at the earlier of (a) 6 years from the date of declaration of Defaulting Shareholder by the Board with respect to the failure to pay, or (b) the date of the Company's final liquidation distribution, which amount shall further be subject to reduction if so determined by the Board in order to cover any fees or expenses related thereof.

11.5. The Defaulting Shareholder shall not be released from contributing any outstanding sums of its undrawn Commitment and the Defaulting Shareholder shall remain fully liable for the payment of such undrawn Commitment that may be called by the Board.

11.6. The Board is authorized and entitled to take any action as it may deem necessary to enforce the obligations of the Defaulting Shareholder to make payment of any sums required pursuant to its Commitment.

Art. 12. Restrictions on Ownership of Shares

The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

III.- Valuation

Art. 13. General Valuation Policy

13.1. Any valuation of the assets of the Company, expressed in euros, shall be carried out by the Administration Agent under the supervision of the Board, at such date as the Board shall have set for that purpose (the Valuation Date).

13.2. The assets of the Company shall be valued on the basis of the foreseeable sales price estimated in good faith.

13.3. The Board is authorized to determine and apply other fair valuation principles for the assets of the Company when circumstances or market conditions so justify on a consistent basis.

13.4. The value of assets denominated in a currency other than euros shall be determined by taking into account the rate of exchange prevailing at the time of the determination of the net asset value per Share.

Art. 14. Specific Valuation Policies

14.1. Liquid assets

Liquid assets, which may be held on an accessory basis only, pending investment or repayment to the Shareholders, comprising cash, treasury bonds and regularly traded money market instruments will be valued at their market value with interest accrued.

14.2. Unquoted investments

14.2.1 Units, shares, stocks or equity interests:

Unquoted units, shares, stocks or equity interests will be valued in accordance with valuation principles consistent with the guidelines on reporting valuations established by the European Venture Capital Association (EVCA), as amended from time to time.

14.2.2 Private equity and venture capital fund investments (e.g. in the form of partnership interests or funds):

The funds interests, if any, will be valued in accordance with the valuation rules as further set forth by the general partners or management companies of such underlying private equity and venture capital funds and partnerships.

14.3. Quoted investments

Any quoted investments (if any, following an initial public offering or otherwise) will be valued on the basis of their mid-market offer price (e.g., the average bid and offer prices) on the last day of trading in the relevant valuation period subject to any lock-up or sale restriction discounts recommended by the guidelines on reporting valuations established by EVCA, unless otherwise decided by the Board.

Art. 15. Calculation of the Net Asset Value of the Company

15.1. The net asset value of the Company is equal to the value of the total assets of the Company less the value of the total liabilities of the Company.

15.2. The assets of the Company shall include (without limitation):

- (i) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (ii) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- (iii) all shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- (iv) all stock dividends, cash dividends and cash distributions received by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- (v) all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- (vi) the liquidation value of all contracts the Company has an open position in;
- (vii) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and
- (viii) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

15.3. The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- (i) all loans, bills and accounts payable;
- (ii) all accrued interest on loans of the Company (including accrued fees for commitment for such loans);
- (iii) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, management fees, incentive fees, custodian fees and any other agents' fees);
- (iv) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends declared by the Company;
- (v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income on the Valuation Date, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Company, which shall include only such liabilities which are determinable with reasonable accuracy and which are likely or probable to occur;
- (vi) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature assessed in accordance with generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise formation and launching expenses, fees payable to its advisers (if any), fees and expenses payable to its auditors and accountants, custodian and its correspondents, domiciliary and other agents, the remuneration (if any) of the Directors of the Company and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage, and reasonable travel costs in connection with Board meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies in the Grand-Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, annual reports, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, and the costs of any other reports to Shareholders, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and other communication expenses. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for annual or other periods.

15.4. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and applied in accordance with generally accepted accounting principles.

15.5. In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by Board or by any bank, company or other organization which the Board may appoint for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Company and on its present, past or future Shareholders.

Art. 16. Calculation of the Net Asset Value per Share

16.1. The Net Asset Value per Share on a Valuation Date equals the total net asset value of the Company divided by the total number of Shares outstanding on that Valuation Date.

16.2. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down as the Board shall decide.

Art. 17. Frequency and Temporary Suspension of Calculation of the Net Asset Value

17.1. The Net Asset Value per Share shall be calculated from time to time by the Board, or any entity appointed by it to do so under the responsibility of the Board, provided the calculation is made at least once a year (at the end of the Fiscal Year of the Company) as well as on each day by reference to which the Board approves the pricing of an issue or redemption of Shares in accordance with these Articles, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, or upon special request of a Shareholder.

17.2. The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share during:

(i) any period if, in the reasonable opinion of the Board, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Board; or

(ii) the existence of any state of affairs as a result of which the valuation of assets of the Company would be impractical; or

(iii) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the Net Asset Value of the Company.

17.3. Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders and Investors having made an application for subscription of Shares.

IV.- Management - Representation

Art. 18. Board of Directors

18.1. The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be Shareholders. They shall be appointed by the General Meeting for a term not exceeding six years, unless otherwise decided by the General Meeting and shall be re-eligible.

18.2. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting subject to the prior approval of the Luxembourg Supervisory Authority.

18.3. In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 19. Powers of the Board of Directors

19.1. The Board is vested with the broadest powers to administer and manage the Company in accordance with these Articles and Luxembourg laws. All powers not expressly reserved by the Law or these Articles to the Shareholders fall within the competence of the Board, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object in compliance with the investment objectives and strategy as set out in the Private Placement Memorandum and these Articles. Further, the Board will be responsible for approving all investments of the Company.

19.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether Shareholders or not, by the Board, or in accordance with article 19.3 of these Articles.

19.3. The Board is authorized to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several Directors has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the Board must report to the annual General Meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 20. Procedure

20.1. The Board must appoint a Chairman among its members unless the General Meeting has already appointed one member of the Board as such, and the Board may choose a secretary, who may not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the General Meetings.

20.2. The Board shall meet upon call by the Chairman or any two Directors, at the place indicated in the convening notice. Without prejudice to article 20.7 and Article 20.8, meetings of the Board shall be held in Luxembourg. The central place of administration, principal establishment and the place of effective management of the Company shall at all times be in Luxembourg.

20.3. Written notice of any meeting of the Board shall be given to all Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

20.4. No such written notice is required if all members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

20.5. Any Director may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

20.6. The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the Chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the Directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

20.7. Any Director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

20.8. Circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

20.9. In the event that any Director may have any conflicting interest in any decision to be made by the Board, such Director shall make known to the Board such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant Director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

20.10. The provisions of article 20.9 of these Articles do not apply when the decisions of the Board relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

20.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has/have an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 21. Representation

21.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of the Chairman or by the joint signature of any two Directors, or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated by the Board in accordance with articles 19.2 and 19.3 of these Articles and within the limits of such power.

21.2. Insofar as daily management is concerned, the Company shall be bound towards third parties by the single signature of the person in charge of the day-to-day management appointed as such in accordance with article 19.3 of these Articles.

Art. 22. Liability of the Directors

The Directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the Private Placement Memorandum as well as the applicable provisions of the Law and the Sicar Law.

Art. 23. Investment Policies and Restrictions

The Board has the power to determine the investment policies and objectives of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, each time subject to the restrictions set forth in the Private Placement Memorandum and in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 24. Indemnification of Directors

24.1. To the extent permissible under Luxembourg law, the Directors and other officers of the Company as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 19.2 and 19.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

24.2. To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a Director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other Directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

V.- General Meetings of shareholders

Art. 25. Representation

25.1. The General Meeting properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

25.2. Without prejudice to article 25.4 of these Articles, resolutions of the Shareholders shall be adopted at General Meetings.

25.3. Each Shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share is entitled to one vote.

25.4. The single Shareholder, as the case may be, assumes all powers conferred by the Law to the General Meeting. The decisions of the single Shareholder are recorded in minutes.

Art. 26. General Meetings

26.1. The notice periods and proceedings as well the discussion proceedings provided by Law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders, unless otherwise provided herein.

26.2. Meetings of the Shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

26.3. If all the Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

26.4. A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

26.5. Each Shareholder may also participate in any meeting of the Shareholders by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

26.6. Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favor, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favor or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

26.7. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the Shareholders duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

26.8. Any amendment to the Private Placement Memorandum may be adopted according to the rules prescribed for the amendment of these Articles of Association.

VI.- Annual accounts - Supervision - Distribution

Art. 27. Accounting Year, Information and Annual General Meeting

27.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

27.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the must prepare an annual report which must include a balance sheet or a statement of assets and liabilities, an income and expenditures account for the relevant fiscal year, a report on the activities of the past Fiscal Year, an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the Directors, Shareholders and auditor(s) towards the Company (if any), as well as any information enabling the Partners to make an informed judgment on the development of the activities and the results of the Company.

27.3. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Monday of May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

27.4. The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

27.5. Each Shareholder may inspect all books and records of the Company at the Company's registered office and obtain a copy free of charge.

27.6. Upon special request of a Shareholder, the Company must, within 90 days after the end of each fiscal half year, distribute a semi-annual report including the Net Asset Value and key variables.

Art. 28. Supervision

28.1. The operations of the Company and its financial situation shall be supervised by one independent auditor qualifying as a «réviseur d'entreprises agréé» who shall be appointed by the Board for a renewable term of one year.

28.2. The auditor shall be remunerated by the Company and shall remain in office until its successor is appointed. The Auditor shall fulfil all duties prescribed by the Luxembourg law and the Sicar Law. The independent Auditor may only be removed by the Board on serious grounds.

Art. 29. Distribution

29.1. It is the intention of the Board to distribute to the Shareholders, all proceeds received from investments after the prior satisfaction of any obligations of the Sicar, as the case may be.

29.2. These distributions will normally be made each time proceeds are received from the respective investments and provided that the amounts available for distribution so justify in the opinion of the Board.

29.3. The timing of distributions will be decided by the Board.

VII.- Custodian

Art. 30. Custodian

30.1. In accordance with Article 8 of the Sicar Law, the custody of the assets of the Company will be entrusted to a custodian, which must be a credit institution within the meaning of the Luxembourg law of April 5, 1993, on the financial sector, as amended, and must have either its registered office in the Grand Duchy of Luxembourg or be established in the Grand Duchy of Luxembourg if its registered office is located abroad.

30.2. The Company shall enter into a custodian agreement with the Custodian, which will determine its remuneration and the term of its office.

30.3. The Custodian shall fulfill its duties and responsibilities as provided for in the Sicar Law.

30.4. In the case of voluntary resignation or in the case of removal of the Custodian, the Company shall appoint a successor custodian within two (2) months of such resignation or removal. Until it is replaced, the resigning/removed Custodian shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the Shareholders.

VIII.- Dissolution and Liquidation

Art. 31. Dissolution and Liquidation

31.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, who do not need to be Shareholder, appointed by a resolution of the General Meeting which will determine their powers and remuneration, each time in accordance with the Law and the Sicar Law.

31.2. Such liquidator(s) appointed must be approved by the Luxembourg Supervisory Authority and must provide all requisite guarantees of honorability and professional skills.

31.3. Unless otherwise provided for in the resolution of the Shareholder(s), the Law or the Sicar Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

31.4. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company. Such surplus may be distributed in kind, provided all the Shareholders have agreed thereto.

IX.- Final provisions

Art. 32. Applicable Law

All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the Sicar Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

Subscription - Payment

Thereupon, the Shareholders, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all the one million (1,000,000) Shares without par value, issued by the Company, by way of contributions in cash amounting to one million euros (EUR 1,000,000.-), as described below:

	Shares
1. GIMA FINANCE S.A.	726,800
2. ANGLONA S.A.	140,100
3. YURA S.A.	102,800
4. CLOSE WORLD S.A.	9,300
5. INTERPLANNING LIMITED LIABILITY COMPANY, HOUSTON (TEXAS), Lugano Branch	9,300
6. BRISE VENT HOLDINGS S.A.	7,000
7. MARINT S.A.	4,700
Total	<u>1,000,000</u>

The amount of one million euros (EUR 1,000,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate of formation costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately six thousand five hundred euros (EUR 6,500).

General Meeting of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholders, representing the entire subscribed capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to the holding of a general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, the Shareholders have taken the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors of the Company is set at three;

2. The following persons are appointed as directors of the Company for a period of one year:

(a) Armand Haas, director, born in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, on October 10, 1937, whose business address is at 30, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, Chairman of the Board;

(b) Marina Mottura, director, born in Torino, Italy, on July 9, 1963 whose business address is at 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Torino, Italy; and

(c) J. Bradley Unsworth, director, born in Kentville, Canada, on April 10, 1959, whose business address is at Pasteursstraat 11, 1097 ER Amsterdam, The Netherlands.

3. The registered office of the Company is set at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. GIMA FINANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.747, ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 novembre 2007;

2. ANGLONA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 208, val des bons malades, L-2121 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.247, ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 7 novembre 2007;

3. YURA S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.167, ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 novembre 2007;

4. CLOSE WORLD S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.011, ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 novembre 2007;

5. BRISE VENT HOLDING S.A., une société (Aktiengesellschaft) constituée et organisée selon le droit Suisse, ayant son siège social à 8, Hänibüel, 6300 Zug et enregistrée auprès du Registre du Commerce de Zoug sous le numéro CH-217.0.138.388-2, ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Genève le 12 novembre 2007;

6. INTERPLANNING LIMITED LIABILITY COMPANY, HOUSTON (TEXAS), Succursale di Lugano, une succursale de INTERPLANNING LIMITED LIABILITY COMPANY, HOUSTON (TEXAS), constituée et organisée selon le droit du Texas, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre du commerce du Texas sous le numéro 7043905-22, ayant son siège social à Via Zurigo 5, 6900 Lugano, Suisse, ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Lugano le 14 novembre 2007;

7. MARINT S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.075, ici représentée par Maître Claude Feyereisen, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 14 novembre 2007;

Chacun un Actionnaire, ensemble les Actionnaires.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varient par le représentant des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme susmentionné, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société (les Statuts) qu'elles déclarent établir comme suit:

I.- Définitions - Nom - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Définitions

Contrat de Souscription signifie le contrat conclu entre la Société et chaque investisseur détaillant (i) l'engagement dudit Investisseur (ii) les droits et les obligations incombant audit Investisseur quant à la souscription des Actions ; et (iii) les déclarations et garanties dudit Investisseur en faveur de la Société;

Actionnaires signifie les titulaires d'Actions et le terme Actionnaire désigne n'importe lequel d'entre eux;

Actions signifie les actions dans le capital de la Société qui peuvent être émises le cas échéant par la Société et le terme Action désigne n'importe laquelle d'entre elle;

Actions Initiales signifie les actions dans le capital de la Société qui peuvent être émises pendant la période de douze mois suivant la date du présent acte et le terme Action Initiale désigne n'importe laquelle d'entre elles;

Actions Subséquentes signifie les Actions dans le capital de la Société qui peuvent être émises par la Société après la période de douze mois suivant la date du présent acte et le terme Action Subséquente désigne n'importe laquelle d'entre elles;

Administrateurs signifie les administrateurs de la Société ainsi nommés et le terme Administrateur désigne n'importe lequel d'entre eux;

Agent Administratif signifie BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE ou tout autre personne ou entité à qui la fonction d'agent administratif peut être confiée;

Assemblée Générale signifie l'assemblée générale des Actionnaires qui représente l'ensemble des Actionnaires de la Société;

Actionnaires Défaillants signifie les Actionnaires qui ont été déclarés tels en conformité avec la section applicable des Statuts et le terme Actionnaire Défaillant désigne n'importe lequel d'entre eux;

Autorité de Surveillance du Secteur Financier Luxembourgeoise désigne la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg;

Conseil d'Administration signifie le conseil d'administration de la Société tel que modifié le cas échéant;

Date d'Evaluation signifie le 31 décembre de chaque année ou toute autre date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est calculée;

Dépositaire signifie UBS (LUXEMBOURG) S.A., ou toute autre personne ou entité, à qui les fonctions de dépositaire de la Société peuvent être confiées;

Engagement signifie la montant maximal (libellé en euros) apporté ou convenu d'être apporté à la Société à titre de souscription de Titres par un Investisseur, en vertu du Contrat de Souscription dudit Investisseur, suivant le cas (incluant tout Engagement additionnel fait par ledit Investisseur à l'occasion d'investissement ultérieurs);

Exercice Fiscal signifie l'exercice fiscal de la Société qui commence le 1^{er} janvier de chaque année et qui finit le 31 décembre de chaque année ;

Fonds sous-jacents signifie toute entreprise d'investissement collectif ou fonds d'investissement similaire organisé sous quelque forme que ce soit, comme les Fonds Communs de Placement à Risques (FCPR) français dans lesquels la Société investira, et qui investira à son tour en exclusivité en actifs remplissant les conditions requises comme capital à risque au sens de l'article 1 de la Loi SICAR;

Investisseur signifie un Investisseur Averti qui a l'intention de souscrire ou a souscrit à des Actions ;

Investisseur Averti signifie tout investisseur institutionnel, professionnel, ou tout autre investisseur, qui remplit les conditions décrites dans l'article 2 de la Loi SICAR;

Jour Ouvrable signifie chaque jour d'ouverture des banques au Luxembourg;

Loi signifie la loi datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée le cas échéant;

Loi SICAR signifie la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque, dans sa version modifiée le cas échéant;

Mémorandum de Placement Privé signifie le memorandum de placement privé préparé et émis par la Société en novembre 2007, dans sa version modifiée le cas échéant;

Président du Conseil signifie le président du Conseil d'Administration ainsi nommé;

Prix de Souscription signifie le Prix Initial de Souscription et le Prix de Souscription Subséquent;

Prix de Souscription Subséquent signifie le prix auquel les Actions Subséquentes sont émises;

Prix Initial de Souscription signifie le prix initial de souscription d'un euro (1 euro) par Action auquel les Actions sont proposées;

Société signifie GIMA (SA) SICAR, une société anonyme formée en société d'investissement en capital à risque;

Statuts signifie les présents statuts de la Société dans leur version modifiée le cas échéant;

Appel de Fonds signifie un appel par le Conseil d'Administration des Engagements pris par des Actionnaires;

VNI ou valeur nette d'inventaire signifie la valeur nette d'inventaire telle qu'elle est déterminée en vertu de l'article 15 des présents Statuts.

Art. 2. Nom

Il est constitué une société anonyme organisée en société d'investissement en capital à risque sous le nom de GIMA (SA) SICAR, qui sera régie par le droit luxembourgeois, en particulier par la Loi et la Loi SICAR, dans la mesure où la Loi SICAR n'y déroge pas, et par les Statuts.

Art. 3. Siège social

3.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la ville de Luxembourg par une résolution du Conseil d'Administration. Le siège social peut être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale extraordinaire délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.2. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Luxembourg, soit à l'étranger, sur résolution du Conseil d'Administration.

3.3. Dans le cas où le Conseil d'Administration détermine que des événements extraordinaires politiques, économiques, ou sociaux se sont produits ou sont imminents, et qu'ils perturbent ou sont susceptibles de perturber les activités normales de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce bureau et son personnel à l'étranger, le siège social peut être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la disparition complète desdites circonstances extraordinaires ; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, demeurera une Société luxembourgeois.

Art. 4. Durée

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute à tout moment avant son terme par une décision des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, ou de tout événement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

Art. 5. Objet

5.1. L'objectif de la Société est d'investir, directement ou indirectement, ses actifs dans des titres ou autres actifs représentatifs de capital à risque de toute nature ou origine, dans les limites de l'interprétation la plus large autorisée par l'article 1 de la Loi SICAR, et comme décrit plus en détails dans le Memorandum de Placement Privé, dans le but de faire bénéficier ses Actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs en contrepartie du risque qu'ils encourent.

5.2. La Société peut généralement, directement ou indirectement, faire un apport de ses actifs et investir dans toute société ou entité quelconque dans le but de leur lancement, de leur développement ou de leur inscription à la cote officielle d'une bourse de valeurs. La Société peut en particulier faire un apport de ses actifs et investir dans des entreprises, des fonds ou des sociétés d'investissement, de quelque forme que ce soit, qui investissent à leur tour dans des titres et autres actifs représentant un investissement en capital à risques au sens de la Loi SICAR et qui gèrent de telles participations.

5.3. La Société a pour but inter alia d'investir directement ou indirectement ses actifs dans (ou à travers) tout organisme de placement collectif ou tout fonds d'investissement similaire organisé sous quelque forme que ce soit, notamment sous la forme de fonds commun de placement à risque français (FCPR) (ci-après les «Fonds sous-Jacents») investissant exclusivement dans des entreprises d'investissement en private equity ou dans d'autres formes de capital à risque comme décrit plus en détails dans le Memorandum de Placement Privé.

5.4. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par le moyen d'une offre publique. Elle peut émettre, par le moyen de placements privés uniquement, des billets, des obligations à long terme et des obligations non garanties, ainsi que toute autre sorte de titres de créance convertibles ou non convertibles et/ou des titres de participation. La Société peut également se porter garante et nantir, transférer, gager ou autrement créer et octroyer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, à son propre bénéfice et/ou au bénéfice de toute autre société ou personne.

II.- Capital - Actions

Art. 6. Capital

6.1. Le capital social initial de la Société est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par un million (1.000.000) d'Actions sans valeur nominale, étant toutes souscrites et entièrement payées.

6.2. Le capital social de la Société doit toujours être égal à la Valeur Nette d'Inventaire totale de la Société, déterminée selon l'article 15 des présents Statuts Statuts.

6.3. Le capital social minimum de la Société doit être le montant minimal requis en vertu de la Loi SICAR, c'est-à-dire un million d'euros (EUR 1.000.000,-), qui doit être atteint dans les 12 mois à compter de la date à laquelle la Société a été agréée en tant que Société d'investissement en capital à risque ou SICAR, selon le droit luxembourgeois.

Art. 7. Forme des parts sociales

7.1. Seules des Actions nominatives et sans valeur nominale seront émises.

7.2. Chaque Action donne à son détenteur une voix.

7.3. Pour la Société, les Actions de cette dernière sont indivisibles puisque chaque Action ne peut avoir qu'un seul propriétaire. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique pour les représenter auprès de la Société. La Société considérera la personne au nom duquel les Actions sont enregistrées comme étant le propriétaire des Actions à part entière.

7.4. Toutes les Actions nominatives émises de la Société doivent être enregistrées dans le registre des Actionnaires qui doit être conservé au siège social de la Société ou de l'Agent Administratif conformément aux dispositions de la Loi; ledit registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'Actions, son lieu de résidence ou domicile élu comme indiqué à la Société, ainsi que le nombre d'Actions qu'il détient. Chaque Actionnaire peut consulter le registre sur demande.

7.5. Des certificats d'Actions peuvent être émis sur demande, aux frais du porteur. Les certificats d'Actions doivent être signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, ou encore par n'importe quel membre de la direction de la Société dûment autorisé par le Conseil d'Administration. Les signatures peuvent être manuelles, imprimées ou en fac-similé. Les certificats d'Actions seront remis uniquement à condition que le paiement pour les Actions afférentes soit reçu par le Dépositaire.

7.6. L'enregistrement du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions atteste de son droit de propriété sur ces Actions nominatives.

7.7. Les Actionnaires doivent fournir une adresse à la Société, à laquelle toute notification et tout avis peuvent être envoyés. Cette adresse sera également enregistrée dans le registre des Actionnaires. Si un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut permettre l'inscription d'une mention à cet effet dans le registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera considérée être celle du siège social de la Société, ou une autre adresse qui pourra être inscrite par la Société le cas échéant, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par ledit Actionnaire. Un Actionnaire peut à tout moment changer son adresse inscrite dans le registre des Actionnaires par notification écrite à la Société au siège social, ou à toute autre adresse donnée par la Société le cas échéant.

Art. 8. Emission et souscription de parts sociales

8.1. Les Actions seront émises au Prix Initial de Souscription.

8.2. Les Actions Subséquentes devront toujours être émises au Prix de Souscription Subséquent, sauf stipulation contraire du Conseil d'Administration.

8.3. Les droits attribués aux Actions Subséquentes seront strictement identiques aux droits attribués aux Actions Initiales.

8.4. Aucune Action ne pourra être émise à une personne ou une entité qui ne soit pas un Investisseur Averti, tel que défini par l'article 2 de la Loi SICAR.

8.5. La Société peut émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature sous réserve de la conformité de l'apport en nature avec les objectifs et la stratégie de l'investissement de la SICAR développé selon l'article 1 de la Loi SICAR. Tout apport en nature à la SICAR devra être évalué par un réviseur d'entreprises. Tous les coûts et frais raisonnables en rapport avec l'apport en nature apporté à la SICAR devront être pris en charge par l'apporteur.

8.6. Toutes les Actions émises par la Société doivent être libérées à hauteur d'au moins 5 % chacune au moment de leur émission.

Art. 9. Cession d'actions

9.1. Les Actionnaires ne peuvent ni céder, attribuer, vendre ou gager leurs Actions sans le consentement écrit du Conseil d'Administration, qui peut être accordé ou retenu à la seule discrétion du Conseil d'Administration.

9.2. Toute cession par un Actionnaire de ses Actions sera soumise au droit de premier refus en faveur des autres Actionnaires.

9.3. Un Actionnaire qui souhaite transférer ses Actions (le Cédant) à un cessionnaire proposé, qui peut être un Actionnaire ou pas (le Cessionnaire), devra donner une notification au Conseil d'Administration, par lettre recommandée, et une telle notification devra spécifier le nombre d'Actions que l'Actionnaire souhaite céder, le (les) personne(s) à qui il souhaite céder ces Actions, le prix convenu et la confirmation écrite du Cessionnaire quant à sa ferme intention

d'acquérir les Actions en question, d'être lié par les Statuts et le Mémoire de Placement Privé et l'obligation de payer le reliquat de l'Engagement restant, s'il existe, à la date de ou avant la Cession (la Notification).

9.4. Toute cession est interdite et l'approbation sera refusée si le Cessionnaire n'est pas un Investisseur Averti tel que défini par l'article 2 de la Loi SICAR.

9.5. Toute cession d'Actions sera consignée dans le registre des Actionnaires. Ladite consignation sera signée par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, ou par un agent de la Société dûment autorisé à cet effet par le Conseil d'Administration.

9.6. Toute cession d'Actions à une personne ou une entité n'étant pas un Investisseur Averti, ne sera pas valide vis-à-vis de la Société, et celle-ci n'acceptera pas d'enregistrer ladite cession dans le registre des Actionnaires. La vérification du statut d'Investisseur Averti sera faite à chaque fois par l'Agent Administratif.

Art. 10. Rachat d'actions

10.1. La Société est une société d'investissement de type fermé. Par conséquent, les Actions de la Société ne seront pas rachetables à la demande d'un Actionnaire et les Actionnaires devraient être informés du fait que la liquidité de leur investissement est limitée.

10.2. Les Actions peuvent être rachetées au pro rata par tous les Actionnaires, sur décision du Conseil d'Administration dans les limites formulées par la Loi SICAR et les Statuts.

10.3. Toutes les Actions rachetées seront annulées.

10.4. Le prix de rachat sera la Valeur Nette d'Inventaire par Action telle que déterminée au moment du rachat, sauf si tous les actionnaires en décident autrement.

10.5. Aucun rachat d'Actions ne pourra être effectué, si de ce fait, le capital de la Société tombait en dessous du capital minimum exigé par la Loi SICAR.

10.6. La Société a le droit, si le Conseil d'Administration en décide ainsi, de satisfaire le paiement en espèces du prix de rachat à tout Actionnaire qui en convient, en allouant ledit actif à l'Actionnaire concerné afin de satisfaire le prix de rachat. Tout coût encouru en rapport avec un apport en nature incombera à/aux Actionnaire(s) concerné(s).

10.7. Tout Associé perdant son statut d'Investisseur Averti devra en informer immédiatement le Conseil d'Administration. Ses Actions seront rachetées à la VNI par Action, tel qu'autorisé par la Loi SICAR et les Statuts.

Art. 11. Appel de fonds

11.1. Les Engagements de souscrire des Actions seront appelés et tirés par le Conseil d'Administration selon les besoins et afin de (i) faire des investissements et (ii) payer les frais et les dépenses de la Société ainsi que tout autre frais raisonnables facturés ou mis à la charge de la Société.

11.2. Les Investisseurs et Actionnaires seront à chaque fois informés au mois 10 jours ouvrables avant la conclusion prévue d'une affaire (i) du montant de l'Appel de Fonds et (ii) du nombre d'Actions qui seront émises à chacun d'entre eux au Prix de Souscription qui devra être payé de façon à ce que le Dépositaire le reçoive en fonds disponibles dans les 10 jours ouvrables à partir de la date de l'avis.

11.3. Si à tout moment un Actionnaire, à réception d'un avis d'Appel de Fonds, n'effectue pas le paiement total dans le délai indiqué ci-dessus, et que ce manquement n'est pas régularisé dans les 5 jours ouvrables après réception par ledit Actionnaire d'un avis écrit du Conseil d'Administration relatif à ce défaut de paiement, le Conseil d'Administration est habilité à prendre les mesures suivantes vis-à-vis dudit Actionnaire (l'Actionnaire Défaillant) :

(i) refuser d'émettre des Actions pour lesquelles le paiement n'a pas été reçu ;

(ii) suspendre tout droit à dividende non distribué en relation avec les Actions antérieurement souscrites et libérées par l'Actionnaire Défaillant ;

(iii) suspendre les droits afférents aux Actions souscrites précédemment et payées par l'Actionnaire Défaillant ;

(iv) interdire à l'Actionnaire Défaillant d'effectuer des souscriptions supplémentaires pour des Actions ; et

(v) entamer toute procédure judiciaire appropriée afin d'obtenir le paiement de, ou au nom de, l'Actionnaire Défaillant.

11.4. Sauf résolution contraire du Conseil d'Administration, l'Actionnaire Défaillant ne pourra recevoir rien d'autre que la moins élevée des deux sommes suivantes : (i) son apport effectué dans le cadre de son Engagement ou (ii) la VNI applicable par Action des Actions réellement souscrites et payées par ledit Actionnaire Défaillant, au plus tôt (a) 6 ans à compter de la date de déclaration comme Actionnaire Défaillant par le Conseil d'Administration à cause du défaut de paiement, ou (b) à la date de répartition du boni de liquidation final de la Société, ledit montant sera en outre sujet à une réduction si le Conseil d'Administration en décide ainsi afin de couvrir les frais et dépenses relatives à cette liquidation.

11.5. L'Actionnaire Défaillant ne sera pas exempté de verser toute somme non appelée dans le cadre de son Engagement, et l'Actionnaire Défaillant demeurera entièrement redevable du paiement de cet Engagement non appelé que le Conseil d'Administration peut appeler.

11.6. Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à engager toutes poursuites qu'il jugera nécessaires, afin d'obliger l'Actionnaire Défaillant à payer toute somme nécessaire en vertu de son Engagement.

Art. 12. Restrictions sur la propriété des actions

La Société peut limiter ou empêcher la propriété des Actions dans la Société par toute personne juridique, entreprise ou personne morale, si l'opinion de la Société est qu'une telle participation serait nuisible à la Société, si cela peut entraîner la violation d'une loi ou d'un règlement, au Luxembourg ou à l'étranger, ou si en conséquence la Société peut être soumise à des lois autres que celle du Grand-Duché du Luxembourg (y compris, mais pas exclusivement des lois fiscales).

III.- Evaluation

Art. 13. Politique générale d'évaluation

13.1. Toute évaluation des actifs de la Société, exprimée en euros, sera effectuée par l'Agent Administratif sous la supervision du Conseil d'Administration, et à la date que ledit Conseil d'Administration aura prévue à cette fin (la Date d'Evaluation).

13.2. Les actifs de la Société seront évalués sur base de leur prix raisonnable de réalisation, estimé de bonne foi.

13.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer et à appliquer aux actifs de la Société d'autres principes d'évaluation équitables lorsque les circonstances ou les conditions du marché le justifient et cela, en utilisant de manière cohérente par rapport aux principes normalement utilisés.

13.4. La valeur des actifs exprimés dans une autre devise que l'euro sera déterminée en tenant compte des taux de change en vigueur au moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action.

Art. 14. Politiques spécifiques d'évaluation

14.1. Actifs Liquides

Les actifs liquides, qui ne peuvent être détenus que sur une base accessoire, dans l'attente d'un investissement ou d'un remboursement destiné aux Actionnaires, y compris le numéraire, les bons du Trésor et des instruments du marché monétaire régulièrement négociés, seront évalués à leur valeur de marché, intérêts cumulés inclus.

14.2. Investissements non cotés

14.2.1. Parts, actions, titres, valeurs ou participations

Les parts, actions, titres, valeurs ou intérêts participatifs non cotés seront évalués conformément à des principes d'évaluation conformes aux lignes de conduite fixées par l'European Venture Capital Association (EVCA)

14.2.2. Investissements en private equity et en capital à risque (par exemple sous la forme de participation dans des sociétés en commandite ou fonds)

Les intérêts des fonds seront évalués, s'il en est, conformément aux règles d'évaluation définies par les associés gérants de tels fonds de private equity et capital à risque, et de sociétés en commandite.

14.2.3. Investissements cotés

Tous les investissements cotés (le cas échéant, suivant une introduction en bours ou autrement) seront évalués sur base de leur prix d'offre moyen (i.e. la moyenne des prix de l'offre et de la demande) le dernier jour de négociation de la période d'évaluation concernée, sous réserve de toute réduction pour suspension ou restriction de vente recommandées par les lignes de conduite fixées par l'EVCA, le tout à moins d'une décision contraire du Conseil d'Administration.

Art. 15. Calcul de la valeur nette d'inventaire de la société

15.1. La Valeur Nette d'Inventaire (VNI) de la Société est égale à la valeur de la totalité de l'actif de la Société diminuée de la valeur de la totalité du passif de la Société.

15.2. L'actif de la Société comprend (sans limitation):

- (i) toutes les espèces en trésorerie ou en dépôt, y compris tous intérêts courus ;
- (ii) tous les effets et tous les billets payables sur demande et les créances en compte (y compris le produit de la vente de titres vendus, mais non livrés);
- (iii) toutes les parts sociales, les actions, les valeurs, les titres obligataires, les droits de souscription, les warrants, les options et autres titres, instruments financiers et actifs similaires possédés ou contractés par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements à l'égard des fluctuations sur la valeur marchande des titres provoquées par la négociation d'ex-dividendes, de droits détachés, ou de pratiques similaires);
- (iv) tous les dividendes en actions, les dividendes en espèces et les distributions en espèces que la Société a reçu, dans la mesure ou les informations y afférentes sont raisonnablement mises à la disposition de la Société;
- (v) tout intérêt couru sur tout actif producteur d'intérêts que la Société possède, excepté dans la mesure ou cet intérêt est inclus ou reflété dans le montant principal dudit actif;
- (vi) la valeur de liquidation de tous les contrats dans lesquelles la Société a une position ouverte;
- (vii) les frais d'établissement de la Société, y compris le coût de l'émission et de la distribution des Actions de la Société, dans la mesure ou celui-ci n'a pas été amorti; et
- (viii) tout autre actif de quelque sorte et nature que ce soit, y compris les frais payés d'avance.

15.3. Le passif de la Société comprendra (sans limitation):

- (i) tous les emprunts, les effets et les dettes à payer;

- (ii) tous les intérêts courus sur les emprunts de la Société (y compris les frais échus pour l'engagement des emprunts);
- (iii) toutes les dépenses échues ou payables (y compris les frais administratifs, les commissions de gestion, l'intéressement au résultat, les honoraires de garde et la rémunération de tous autres agents);
- (iv) toutes dettes connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour versement de sommes d'argent ou d'actifs, y compris le montant de tous les dividendes impayés que la Société a déclarés;
- (v) une provision appropriée pour des taxes futures basées sur le capital et le revenu à la Date d'Evaluation, et d'autres réserves (le cas échéant) autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration, ainsi que tout montant (le cas échéant) que le Conseil d'Administration peut considérer comme provision appropriée en relation avec toutes dettes de la Société, qui pourront uniquement inclure des dettes déterminables, avec une précision raisonnable, et dont la réalisation est certaine ou probable;
- (vi) toute autre dette de la Société de quelque type ou nature que ce soit, évaluée selon les principes de comptabilité généralement acceptés. En déterminant le montant de ces dettes, la Société devra prendre en compte toutes les charges payables par la Société, qui peuvent inclure les frais de formation et de lancement, les frais payables aux conseils (le cas échéant), des frais et des dépenses payables aux réviseurs d'entreprises et comptables, au Dépositaire et à ses correspondants, au domiciliataire et autres agents, la rémunération (le cas échéant) des Administrateurs et leurs frais raisonnables, l'assurance et les frais de voyage raisonnables en rapport avec les réunions du Conseil d'Administration, les frais dépenses pour les services juridiques et la vérification des comptes, tous les frais et dépenses encourus pour l'enregistrement et le maintien de l'enregistrement de la Société auprès des agences gouvernementales du Grand-Duché du Luxembourg et de tout autre pays, les frais de rapports de publications, y compris le coût de préparation, d'impression, de publicité et de distribution des notes d'information, des rapports annuels, des notes de service explicatives, des rapports périodiques ou des déclarations d'enregistrement, ainsi que les coûts de tout autre rapport aux Actionnaires, toutes les taxes, les droits, les obligations, les frais gouvernementaux ou similaires, et tout autre frais d'exploitation, y compris le coût d'achat et de vente de l'actif, les intérêts, les frais bancaires et de courtage, les frais d'affranchissement, le téléphone et autres frais de communication. La Société peut inscrire des frais administratifs ou autres de nature régulière ou périodique à payer, basés sur un montant estimé de manière proportionnelle pour une période annuelle ou autre.

15.4. Toutes les règles et déterminations dévaluation seront interprétées et appliquées selon les principes comptables généralement acceptés.

15.5. En l'absence de mauvaise foi, négligence lourde ou erreur manifeste, chaque décision de calcul de la valeur nette d'inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par toute autre banque, société ou toute autre entité, que le Conseil d'Administration peut nommer dans le but de calculer la valeur nette d'inventaire, sera sans appel et opposable à la Société et ses Actionnaires présents, passés et futurs.

Art. 16. Calcul de la VNI par action

16.1. La Valeur Nette d'Inventaire par Action à une Date d'Evaluation est égale à la Valeur Nette d'Inventaire totale de la Société divisée par le nombre total d'Actions à cette Date d'Evaluation.

16.2. La Valeur Nette d'Inventaire par Action pourra être arrondie vers le haut ou vers le bas selon ce que l'Administrateur ou selon le cas le Conseil d'Administration décidera.

Art. 17. Fréquence et suspension temporaire du calcul de la VNI

17.1. La VNI par Action doit être calculée périodiquement par le Conseil d'Administration, ou par toute entité nommée à cette fin par le Conseil d'Administration, à condition que le calcul soit effectué au moins une fois par an (à la fin de l'Exercice Fiscal de la Société) ainsi qu'à chaque jour de référence auquel le Conseil d'Administration approuve la fixation du prix d'une émission ou d'un rachat d'Actions en vertu des présents Statuts, à condition que cela soit conforme aux lois et règlements en vigueur ou à la demande spéciale d'un Actionnaire.

17.2. La Société peut suspendre la détermination de la VNI pendant :

- (i) une période quelconque si, de l'avis du conseil d'Administration, une évaluation équitable de l'actif de la Société n'est pas réalisable pour des raisons échappant au contrôle des Administrateurs; ou
- (ii) l'existence d'événements à la suite desquels l'évaluation des actifs de la Société serait difficilement réalisable; ou
- (iii) une panne des moyens de communication normalement employés pour la détermination de la VNI de la Société.

17.3. Une telle suspension devra être publiée, le cas échéant, par la Société et peut être signalée aux Actionnaires et Investisseurs ayant effectué une demande de souscription des Actions.

IV.- Direction - Représentation

Art. 18. Conseil d'Administration

18.1. La Société est dirigée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres ne devant pas obligatoirement être des Actionnaires. Ils sont nommés par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans, sauf s'il en est décidé autrement par l'Assemblée Générale, et ils pourront être réélus.

18.2. Un Administrateur peut être relevé de ses fonctions à tout moment et/ou remplacé par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires, sous réserve de l'approbation préalable de l'Autorité de Surveillance du Secteur Financier Luxembourgeois.

18.3. En cas de vacance d'un poste d'Administrateur du fait d'un décès, retraite ou autre, les Administrateurs restants peuvent élire, par vote majoritaire, un Administrateur pour remplir ce poste jusqu'à l'Assemblée Générale suivante qui procédera à la nomination finale.

Art. 19. Pouvoirs du conseil d'administration

19.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour administrer et gérer la Société conformément aux présents Statuts et aux lois luxembourgeoises. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires, relèvent de la compétence du Conseil d'Administration qui aura tous pouvoirs pour réaliser et approuver tous les actes et toutes les opérations en accord avec l'objet de la Société, conformément aux objectifs et à la stratégie d'investissement, tels qu'ils sont présentés dans le Memorandum de Placement Privé et dans les présents Statuts. En outre, le Conseil d'Administration sera responsable de l'approbation de tous les investissements par la Société.

19.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par le Conseil d'Administration, ou conformément à l'article 19.3 des présents Statuts.

19.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et de donner le pouvoir de représenter la Société à cet effet à un ou plusieurs Administrateurs, agents ou autres qui peuvent être, mais ne sont pas obligatoirement, des Actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs Administrateurs ont reçu mandat pour représenter la Société pour la gestion journalière de la Société, le Conseil d'Administration doivent informer les Actionnaires à l'Assemblée Générale annuelle du salaire, de la rémunération et/ou de tout autre avantage accordés à (aux) Administrateurs concernés pendant l'année fiscale en question.

Art. 20. Procédure

20.1. Le Conseil d'Administration doit nommer un Président du Conseil parmi ses membres sauf si l'Assemblée Générale a déjà nommé un membre du Conseil d'Administration en tant que tel, et le Conseil d'Administration peut également choisir un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un Administrateur, et qui sera en charge des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des procès-verbaux des Assemblées Générales.

20.2. Le Conseil d'Administration devra se réunir à l'initiative du Président du Conseil ou à celle d'au moins deux Administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Sans préjudice de l'article 20.7 et l'article 20.8, les réunions du Conseil d'Administration devront être tenues au Luxembourg. Le lieu de direction réelle, l'établissement principal et l'administration principale de la Société se trouveront toujours au Luxembourg.

20.3. Une convocation écrite à toute réunion du Conseil d'Administration sera envoyée à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et l'heure fixées de ladite réunion, excepté en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera exposée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration de la Société.

20.4. Ladite convocation n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à la réunion et s'ils affirment qu'ils ont été dûment informés et qu'ils ont une entière connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il est possible de renoncer à la convocation par un consentement écrit, que ce soit par courrier, par fax, télégramme, email, ou télex, de chaque membre du Conseil d'Administration. Une convocation écrite séparée ne sera pas nécessaire pour des réunions tenues aux lieux et dates/heures convenus dans un programme approuvé précédemment par une résolution du Conseil d'Administration.

20.5. Tout Administrateur peut agir dans toute réunion du Conseil d'Administration en nommant par écrit, que ce soit par courrier manuscrit, par fax, email, télégramme, ou télex, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur peut également nommer un autre Administrateur comme son mandataire par téléphone, une telle nomination devant être confirmée par écrit par la suite.

20.6. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et intervenir uniquement si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil d'Administration sont prises valablement par la majorité des suffrages exprimés. Si lors d'une réunion le nombre de votes pour et contre une résolution est identique, alors le Président du conseil tranchera. Les résolutions du Conseil d'Administration seront inscrites dans des procès-verbaux signés par tous les Administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il existe).

20.7. Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par téléphone ou visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens est jugée équivalente à la participation en personne à ladite réunion et la tenue d'une réunion par ces moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

20.8. Des résolutions circulaires signées par tous les Administrateurs seront valides et exécutoires de la même manière que si elles étaient prises à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'un document identique et la preuve peut en être apportée par un document original, un télégramme, un télex, un fax ou un email.

20.9. Dans le cas où un des Administrateurs auraient un conflit d'intérêts concernant une décision à prendre par le Conseil d'Administration, l'Administrateur concerné devra informer le Conseil du conflit d'intérêts et sa déclaration devra être mentionnée dans le procès-verbal de la réunion. L'Administrateur concerné ne pourra débattre ou voter sur le sujet en question, et ce sujet ainsi que l'intérêt de l'Administrateur concernant ce sujet devront être relatés à l'Assemblée Générale suivante.

20.10. Les dispositions de l'article 20.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas lorsque les décisions du Conseil d'Administration concernent les opérations journalières de la Société et se font à des conditions normales

20.11. Aucun contrat ou transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le seul fait que un ou plusieurs Administrateurs ou agents de la Société a/ont un intérêt dans la transaction, ou est/son un/des administrateur(s), associé(s), agent(s) ou employé(s) d'une telle société ou personne.

Art. 21. Représentation

21.1. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toute matière par la signature unique du Président du Conseil ou par la signature conjointe de deux Administrateurs, ou par la signature unique ou conjointe de toute(s) (les) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué par le Conseil d'Administration conformément aux articles 19.2 et 19.3 des présents Statuts, agissant dans les limites de leur mandat.

21.2. En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne en charge de la gestion journalière ainsi nommée conformément à l'article 19.3 des présents Statuts.

Art. 22. Responsabilité des gérants

Les Administrateurs n'assument, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle par rapport à tout engagement pris au nom de la Société, à condition que ledit engagement soit conforme aux présents Statuts et au Mémoire de Placement Privé, ainsi qu'aux dispositions applicables de la Loi et de la Loi SICAR.

Art. 23. Politique d'investissement et restrictions

Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et les objectifs de la Société, la ligne de conduite de la gestion et les affaires commerciales de la Société, à chaque fois dans la limite des restrictions exposées dans le Mémoire de Placement Privé et conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 24. Indemnisation des administrateurs

24.1. Dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise, les Administrateurs et autres agents de la Société ainsi que toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été conféré conformément aux articles 19.2 et 19.3 des présents Statuts, seront indemnisés sur les actifs de la Société pour tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qu'ils ont engagés ou subis en relation avec des procédures, actions judiciaires, poursuites et poursuites judiciaires auquel ils seraient partie du seul fait d'être ou d'avoir été un Administrateur, agent ou délégué de la Société, en raison de toute transaction conclue par la Société, de contrat conclu ou action prise ou omise en concernant l'exécution de leurs obligations, excepté pour ce qui concerne les dettes ou dépenses résultant de leur faute grave ou mauvaise conduite volontaire, tout cela sans préjudice des autres droits auxquels de telles personnes auraient droit.

24.2. Dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise et excepté tel qu'exposé dans l'article 59, paragraphe 2 de la Loi, un Administrateur ne sera pas responsable des actes, de la négligence et l'insuffisance des autres Administrateurs, ou de toute perte ou dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute perte, dommage ou conséquence d'un événement adverse que ce soit qui pourrait se produire lors de l'exercice de ses fonctions, excepté dans la mesure où cela est dû à sa faute grave ou à sa mauvaise conduite volontaire.

V.- Assemblées générales des associés

Art. 25. Représentation

25.1. L'Assemblée Générale valablement constitué représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus vastes pour ordonner, accomplir ou ratifier les actes relatifs à toute opération de la Société dans les limites de la Loi.

25.2. Sans préjudice quant à l'article 25.4 des présents Statuts, les résolutions des Actionnaires seront adoptées aux Assemblées Générales.

25.3. Chaque Actionnaire a des droits de vote proportionnels à son actionnariat. Chaque Action donne droit à une voix.

25.4. L'Actionnaire unique (le cas échéant) assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale. Les décisions de l'Actionnaire unique est enregistrée dans un procès-verbal.

Art. 26. Assemblées Générales

26.1. Les délais et la procédure de convocation, ainsi que la procédure applicable aux débats et tel que la Loi en dispose s'appliqueront à la convocation aux, et la tenue, des assemblées des Actionnaires, excepté s'il est disposé autrement par les présents Statuts.

26.2. Les assemblées des Actionnaires seront tenues aux lieux et heures spécifiées sur leurs convocations respectives à l'assemblée.

26.3. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires, et qu'ils se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

26.4. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires de la Société en nommant une autre personne (qui n'est pas nécessairement un Actionnaire) comme son représentant légal aux termes d'une procuration écrite donnée par courrier, télégramme, télex, fax ou email.

26.5. Chaque Actionnaire peut également participer à l'assemblée des Actionnaires par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à une assemblée par ces moyens est équivalente à la participation en personne à ladite assemblée.

26.6. Chaque Actionnaire peut également voter en utilisant un formulaire de vote fourni par la Société. Ces formulaires de votes contiennent la date et heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour toute résolution, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter sur les résolutions proposées. Les formulaires de votes doivent être renvoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, fax ou email au siège social de la Société. La Société acceptera seulement les formulaires de votes qui ont été reçus avant la date de l'assemblée spécifiée dans la notification. Les formulaires de votes qui ne désignent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

26.7. Excepté si la Loi ou les présents Statuts l'exigent, les résolutions des assemblées des Actionnaires dûment constituées seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, indépendamment de la proportion du capital représentée à l'assemblée.

26.8. Toute modification du Memorandum de Placement Privé peut être adoptée conformément aux règles prévues pour la modification des présents Statuts.

VI.- Comptes annuels - Supervision - Distribution

Art. 27. Exercice comptable, Informations et Assemblée Générale Annuelle

27.1. L'exercice comptable de la Société commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année.

27.2. Chaque année, à la fin de l'exercice, le Conseil d'Administration doit préparer un rapport annuel devant inclure un bilan ou un relevé décrivant l'actif et le passif, un état des recettes et des dépenses de l'Exercice Fiscal en question, un rapport sur les activités de l'exercice fiscal précédent, une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Administrateurs, Actionnaires et auditeurs envers la Société (le cas échéant), ainsi que toute information permettant aux Actionnaires de porter un jugement éclairé sur le développement des activités et les résultats de la Société.

27.3. L'Assemblée Générale annuelle doit être tenue, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou tout autre endroit dans la municipalité du siège social tel que peut l'être spécifié dans la convocation à l'assemblée, le troisième lundi de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques luxembourgeoises, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

27.4. L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger, si, le Conseil d'Administration, dans son avis absolu et final, décide que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

27.5. Chaque Actionnaire peut examiner tous les comptes et documents comptables de la Société à son siège social et en obtenir gratuitement un exemplaire.

27.6. À la demande spéciale d'un Actionnaire, la Société doit dans les 90 jours à compter de la fin de chaque semestre de l'exercice fiscal, distribuer un rapport semestriel comprenant la Valeur Nette d'Inventaire et des variables clés.

Art. 28. Supervision

28.1. Les informations en matière de comptabilité contenues dans le rapport annuel doivent être surveillées par un réviseur d'entreprises agréé qui sera nommé par le Conseil d'Administration pour une période d'un an renouvelable.

28.2. Le réviseur sera rémunéré par la Société et sera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit nommé. Le réviseur devra s'acquitter de ses obligations prescrites par la loi du Luxembourg et la Loi SICAR. Le réviseur d'entreprises ne peut être démis de ses fonctions par le Conseil d'Administration que pour des raisons sérieuses.

Art. 29. Distribution

29.1. Le Conseil d'Administration a l'intention de distribuer aux Actionnaires, tout le produit reçu des investissements après s'être acquitté des obligations de la SICAR (le cas échéant).

29.2. Ces distributions seront normalement faites à chaque fois que les produits des investissements respectifs sont perçus et que le Conseil d'Administration considère qu'il est justifié de distribuer les montants à disposition.

29.3. Les dates de distributions des dividendes distribués seront décidées par le Conseil d'Administration.

VII. Dépositaire

Art. 30. Dépositaire

30.1. En vertu de l'article 8 de la Loi SICAR, la garde des actifs de la Société sera confiée au dépositaire, qui doit être un établissement de crédit au sens de la loi du Luxembourg du 5 avril 1993 sur le secteur financier, dans sa version

modifiée, et doit avoir son siège social dans le Grand-Duché du Luxembourg ou être établi dans le Grand-Duché du Luxembourg si son siège social est à l'étranger.

30.2. La Société doit conclure un contrat avec le Dépositaire qui déterminera sa rémunération et la durée de sa mission.

30.3. Le Dépositaire doit s'acquitter de ses obligations et responsabilités prévues dans la Loi SICAR.

30.4. Dans le cas d'une démission volontaire ou en cas de la révocation du Dépositaire, la Société nommera un dépositaire successeur dans les deux (2) mois suivant cette démission ou cette révocation. Jusqu'à son remplacement, le dépositaire démissionnaire/révoqué devra faire toutes les démarches nécessaires pour la protection des intérêts des Actionnaires.

VIII.- Dissolution et Liquidation

Art. 31. Dissolution et Liquidation

31.1. En cas d'une dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et ne sont pas nécessairement des Actionnaires, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération, chaque fois en conformité avec la Loi et la Loi SICAR.

31.2. Ce(s) liquidateur(s) nommés doivent être approuvés par l'Autorité de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg et doivent fournir toutes les garanties d'honorabilité et d'aptitudes professionnelles requises.

31.3. Sauf disposition contraire des résolutions du/des Actionnaire(s), de la Loi ou de la Loi SICAR, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

31.4. L'excédent provenant de la réalisation des actifs et du paiement du passif de la Société sera payé aux Actionnaires, proportionnellement aux Actions détenues par chacun d'eux dans la Société. Un tel excédent peut être distribué en nature, à condition que tous les Actionnaires en aient convenu.

IX.- Dispositions finales

Art. 32. Loi applicable

Toute matière n'étant pas régie par les présents statuts sera déterminée selon la Loi et la Loi SICAR, dans leur version modifiée le cas échéant.

Disposition transitoire

Le premier exercice comptable commencera à la date du présent acte et finira le 31 décembre 2007.

Souscription - Paiement

Sur quoi, les Actionnaires, susnommés et représentés comme mentionné ci-dessus, déclarent avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré toutes les un million (1.000.000) d'Actions sans valeur nominale émises par la Société, par apport en numéraire s'élevant à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), comme suit :

	Actions
1. GIMA FINANCE S.A.	726.800
2. ANGLONA S.A.	140.100
3. YURA S.A.	102.800
4. CLOSE WORLD S.A.	9.300
5. INTERPLANNING LIMITED LIABILITY COMPANY, HOUSTON (TEXAS), Succursale di Lugano . . .	9.300
6. BRISE VENT HOLDINGS S.A.	7.000
7. MARINT S.A.	4.700
Total	<u>1.000.000</u>

Le montant d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) est à la libre disposition de la Société, tel qu'il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais de constitution

Les dépenses, frais et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution sont estimés à environ six mille cents euros (EUR 6.000,-).

Assemblée Générale des Actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale.

Ayant en premier lieu vérifié que l'assemblée était régulièrement convoquée, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes par un vote unanime :

1. Le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois ;
2. Les personnes suivantes sont nommées comme administrateurs de la Société pour un an :

(a) Armand Haas, administrateur, né à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, le 10 octobre 1937, dont l'adresse professionnelle est au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration;

(b) Marina Mottura, administrateur, née à Turin, Italie, le 9 juillet 1963, dont l'adresse professionnelle est au 72, Corso Vittorio Emanuele II, 10121 Turin, Italie; et

(c) J. Bradley Unsworth, administrateur, né à Kentville au Canada le 10 avril 1959, dont l'adresse professionnelle est à Pasteurstraat 11, 1097 ER Amsterdam, Pays-Bas.

3. Le siège social de la Société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparantes, il est déclaré qu'en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date telle qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des parties comparantes, ce représentant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Feyereisen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, LAC/2007/36122 - Reçu 1.250 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008000455/5770/1182.

(070173375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2007.

BG Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.555.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BANCA GENERALI S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy, having its registered office at Trieste, Via Machiavelli n. 4, represented by Giancarlo Fancel, Chief Financial Officer, residing in Portogruaro, by virtue of a proxy given on November 27, 2007.

Which proxy shall be signed ne varietur by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has declared its intention to constitute by the present deed a «société anonyme» and to draw up its Articles of Association as follows:

Title I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» (hereinafter the «Company») which will be governed by the laws in effect and especially by the Chapter 13 of the law of December 20, 2002, relating to undertakings for collective investment, as amended, (the «2002 Law») and by the law of August 10, 1915 referring to commercial companies as amended as well as by the present articles (hereinafter the «Articles»).

Art. 2. The name of the Company is BG INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The Company is established for an unlimited period of time.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles as prescribed in Article 19 hereof.

Art. 5. The purpose of the Company is the collective management of Luxembourg and/or foreign UCITS that have been approved in accordance with Directive 85/611/EEC as amended and other Luxembourg and/or foreign collective investment undertakings or funds that are not covered by this directive.

The collective management of portfolios of investment funds and investment companies shall include in particular:

- portfolio management. In this respect, the Company may, on behalf of UCITS and other collective investment funds under management, give advice or recommendations about investments to be made, enter into agreements, buy, sell, exchange and issue all securities and all other assets, exercise, on behalf of UCITS and collective investment funds under management, all voting rights attached to the securities making up the assets of said UCITS and collective investment funds. This list is for information only and is not exhaustive,

- administration of UCITS and collective investment funds. This consists in all the duties listed in Appendix II of the 2002 Law including in particular valuation of the portfolio and assessment of the value of shares and/or units of the UCITS and collective investment funds, the issue and redemption of shares and/or units of collective investment funds, keeping the register of UCITS and collective investment funds, registration of transactions and record keeping. This list is for information only and is not exhaustive,

- marketing, in Luxembourg and/or abroad, shares/units in UCITS and collective investment funds.

The Company may perform all activities considered useful for the accomplishment of its purpose, while remaining however within the limits laid down by the law of August 10, 1915, as amended, relating to commercial companies and by chapter 13 of the 2002 Law.

The Company is authorized to delegate the performance of all or part of the functions it may render pursuant to its corporate object in accordance with the 2002 Law.

Title II. Capital - Shares

Art. 6. The subscribed share capital at incorporation shall be of € 2,000,000.- (two million euro) divided into 20,000 (twenty thousand) shares of € 100.- (one hundred euro) each. The shares are fully paid in.

The shares shall remain in registered form.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three members appointed by the general meeting of the shareholders.

The directors, whether shareholders or not, are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 8. The Board of Directors will elect from among its members a chairman as well as a vice chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telex, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communication device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person or by proxy, or by means of such communication device) to hear and to be heard by the other members at any time shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by a majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

No contract or other transaction which the Company and any other company or firm might enter into shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in such other

company or firm by a relation, or is a director, officer or employee of such other company or legal entity, provided that the Company obliges itself to never knowingly sell or lend investments of the portfolios of investment funds set up and managed by it to any of its directors or officers or any company or firm controlled by them.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any contract or transaction of the Company other than that arising out of the fact that he is a director, officer or employee or holder of shares or other interests of the counterparty, such director or officer shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or vote upon any such contract or transaction. Such contract or transaction, and such director's or officer's personal interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

The Company shall try to avoid any conflict of interest and when they cannot be avoided, ensure that the investment funds managed by it are fairly treated.

Art. 9. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for the accomplishment of the corporate purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 10. The Company shall be bound in any circumstances by the joint signature of two directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 11. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose, to officers of the Company, which at their turn may delegate their powers if they are authorised to do so by the Board of Directors.

The conduct of the Company's business will have to be entrusted to two persons which will neither have to be directors, shareholders nor employees of the Company and may be engaged by a service agreement. The two persons will have to be of sufficiently good repute and have to be sufficiently experienced in relation to the UCITS and other investment funds managed by the Company.

Art. 12. The sole shareholder shall exercise all the powers vested with the general meeting of the shareholders.

Any decisions taken by the sole shareholder shall be in writing and shall be recorded in minutes, kept in a special register.

Art. 13. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one independent external auditor («Réviseur d'Entreprises»), appointed by the general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The auditor will remain in office until re-elected or until its successor is appointed.

The auditor in office may be removed by the shareholders at any time with or without cause.

Title V. General Meeting

Art. 15. The general meeting will be held at the registered office or at such other place to be specified in the convening notices on the 1st Wednesday of April at 11.00 a.m. and for the first time in 2009. If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 16. The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

Art. 17. After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below ten per cent (10%) of the capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. Amendments

Art. 19. These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Title IX. General provisions

Art. 20. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended as well as in accordance with the Chapter 13 of the 2002 Law and the amendments thereto.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing party declares to subscribe to the entire capital as follows:

	Shares
BANCA GENERALI S.p.A.	20,000
Total: twenty thousand	20,000

The shares have been fully paid up by a contribution in cash, so that the amount of € 2,000,000.- (two million euro) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

The Company forms part of the BANCA GENERALI banking group, which is registered on the Roll of the Banking Groups held by the central authority BANK OF ITALY. In such quality the Company is bound to the observance of the dispositions that the Parent Company, in the exercise of its activity of direction and coordination, emanates for the execution of the instructions issued by the BANK OF ITALY in the interest of the stability of the Group. The Directors of the Company must give to the Parent Company any specifications and/or any information needed to emanate the said dispositions, within the limits of Luxembourg regulations.

Extraordinary General Meeting

After the Articles have thus been drawn up, the above-named shareholder, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed in L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
- 2) The number of directors is fixed at six (6);
- 3) Have been appointed directors of the Company:
 - Giorgio Angelo Girelli, born in Milano (Italy) on July 26, 1959, Chief Executive Officer of BANCA GENERALI S.p.A., with professional address at 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milano;
 - Piermario Motta, born in Monza (Italy) on August 28, 1957, General Manager of BANCA GENERALI S.p.A., with professional address at 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milano;
 - Mario Andrea Beccaria, born in Milano (Italy) on June 5, 1962, General Manager of BG SGR S.p.A., with professional address at 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milano;
 - Giancarlo Fancel, born in Portogruaro (Italy) on September 26, 1961, Chief Financial Officer of BANCA GENERALI S.p.A., with professional address at 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milano;
 - Claudia Vacanti, born in Terni (Italy) on August 7, 1964, Chief Investment Officer BG SGR SpA., with professional address at 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milano;
 - Corinne Philippe, born in Renaix (Belgium) on October 9, 1955, lawyer, with professional address at 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Their mandate will expire at the issue of the annual general meeting to be held in 2009.
- 4) Has been appointed auditor of the Company: ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach. Its mandate will expire at the issue of the annual general meeting to be held in 2009.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at € 24,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BANCA GENERALI S.p.A., une société constituée selon les lois de l'Italie, ayant son siège social à Trieste, Via Machiavelli n. 4, représentée par Giancarlo Fancel, Directeur Financier, demeurant à Portogruaro, en vertu d'une procuration donnée le 27 novembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme précisé ci-avant, a requis le notaire de constituer par le présent acte une «société anonyme» et d'établir ses statuts comme suit:

Titre 1^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme (ci-après la «Société») qui sera régie par les lois applicables et plus particulièrement par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle que modifiée (la «Loi 2002»), et par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, de même que par les présents statuts (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. La dénomination de la Société est BG INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par le biais d'une résolution de ses actionnaires délibérant selon la manière déterminée pour la modification des Statuts.

Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale du siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société, qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par une résolution des actionnaires adoptée de la même manière que pour modifier ses Statuts ainsi qu'il l'est prescrit dans l'article 19 ci-après.

Art. 5. L'objet social de la Société est la gestion collective d'OPCVM luxembourgeois et/ou étrangers agréés conformément à la Directive 85/611/EEC telle que modifiée ainsi que d'autres organismes de placement collectif ou fonds commun de placement luxembourgeois et/ou étrangers qui ne sont pas couverts par cette directive.

Les activités de gestion collective de portefeuilles de fonds communs de placement et de sociétés d'investissement incluent notamment:

- la gestion du portefeuille. A ce titre, la Société peut, pour le compte des OPCVM et autres organismes de placement collectif sous gestion, conseiller ou recommander les investissements à effectuer, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et émettre toutes valeurs mobilières et autres actifs, exercer, pour le compte des OPCVM et autres organismes de placement collectif sous gestion, tous les droits de vote attachés à ces valeurs constituant les actifs desdits OPCVM et organismes de placement collectif. Cette liste est purement informative et non exhaustive,

- l'administration des OPCVM et organismes de placement collectif. Ceci consiste dans l'ensemble des tâches listées en Annexe II de la Loi 2002 dont notamment l'évaluation du portefeuille et la détermination de la valeur des actions et/ou parts des OPCVM et des organismes de placement collectif, l'émission et le rachat des actions et/ou parts d'organismes de placement collectif, la tenue du registre des OPCVM et des organismes de placement collectif, l'enregistrement des opérations et la conservation des actes. Cette liste est purement informative et non exhaustive,

- la commercialisation à Luxembourg et/ou à l'étranger des actions/parts des OPCVM et organismes de placement collectif.

La Société peut exercer toutes les activités qu'elle jugera utiles à la réalisation de son objet social, en restant, cependant, dans les limites telles que décrites par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et par le chapitre 13 de la Loi 2002.

La Société est autorisée à déléguer l'exécution de tout ou partie des fonctions qu'elle est autorisée à remplir en vertu de son objet social conformément à la Loi 2002.

Titre II. Capital - Actions

Art. 6. Le capital social souscrit lors de la constitution sera fixé à € 2.000.000,- (deux millions euros) divisé en 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur de € 100,- (cent euros) chacune. Les actions sont entièrement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») composé de trois membres au moins qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs, actionnaires ou non, sont nommés pour un terme ne pouvant dépasser six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Le Conseil d'Administration choisira un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur de la Société peut agir dans toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, téléfax ou tout autre moyen de communication électronique, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration via un moyen de communication (incluant le téléphone ou la vidéo conférence) qui permet aux autres membres du Conseil d'Administration présents à cette réunion (soit en personne soit par mandataire ou au moyen de ce type de communication) d'entendre à tout moment ce membre et permettant à ce membre d'entendre à tout moment les autres membres sera considéré comme étant présent en personne à cette réunion et sera pris en compte pour le calcul du quorum et autorisé à voter sur les matières traitées à cette réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration via un tel moyen de communication ratifieront leurs votes exprimés de cette façon en signant une copie du procès-verbal de cette réunion.

Les résolutions seront adoptées si elles ont été prises à la majorité des votes des membres présents soit en personne soit par mandataire à une telle réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion valablement convoquée avait été tenue. Ces signatures pourront être apposées sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique.

Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourrait conclure avec une autre société ou firme, ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société ait un intérêt quelconque dans l'autre société ou firme par le biais d'une relation, ou en soit administrateur, directeur ou employé, à condition que la Société s'oblige à ne jamais vendre ou prêter consciemment des investissements des portefeuilles de fonds d'investissement créés et gérés par elle à l'un de ses administrateurs ou directeurs ou à une société ou firme sous leur contrôle.

Dans le cas où un administrateur ou directeur de la Société a un intérêt personnel dans un contrat ou une transaction de la Société autre que ce qui pourrait arriver par le fait qu'il en est administrateur, directeur ou employé ou détenteur d'actions ou d'autres intérêts de la contrepartie, cet administrateur ou directeur devra faire connaître cet intérêt personnel au Conseil d'Administration et ne pourra pas discuter ni voter au sujet de ce contrat ou transaction. Un tel contrat ou une telle transaction ainsi que l'intérêt personnel de cet administrateur ou directeur devra être reporté à la prochaine assemblée des actionnaires.

La Société devra essayer d'éviter tous conflits d'intérêts et, quand ils ne peuvent être évités, s'assurer que les fonds d'investissement qu'elle gère sont traités de manière équitable.

Art. 9. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 10. La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 11. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière et les affaires de la Société et ses pouvoirs aux fins de poursuivre le but et l'objet social, à des directeurs de la Société, qui à leur tour pourront déléguer leurs pouvoirs si le Conseil d'Administration les autorise à le faire.

La conduite des affaires de la Société devra être confiée à deux personnes qui ne doivent être ni administrateurs, ni actionnaires, ni employés de la Société et qui peuvent être engagées sur base d'un contrat de services. Ces deux personnes

devront être de bonne réputation et être suffisamment expérimentées en matière d'OPCVM et autres fonds d'investissement gérés par la Société.

Art. 12. L'actionnaire unique pourra exercer tous les pouvoirs dont l'assemblée générale des actionnaires est investie.

Toutes décisions prises par l'actionnaire unique devront être écrites et consignées dans des procès-verbaux, conservés dans un registre spécial.

Art. 13. Tous les litiges dans lesquels la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur désigné à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 14. Les opérations de la Société sont surveillées par un réviseur indépendant externe («Réviseur d'Entreprises») nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour une période prenant fin à la date de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le réviseur restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit nommé.

Le réviseur en fonction peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans raison.

Titre V. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit spécifié dans les convocations le 1^{er} mercredi d'avril à 11:00 heures, et pour la première fois en 2009. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale de la Société commencera le 1^{er} janvier et finira le 31 décembre de chaque année. Cependant, la première année sociale commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

Art. 17. Après déduction de toutes les charges de la Société et des amortissements, le solde créditeur représente les bénéfices nets de la Société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, à un moment quelconque, pour une cause quelconque, ladite réserve tombe en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 18. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Modifications

Art. 19. Les Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par une assemblée des actionnaires, conformément aux exigences de quorum et de vote prévues par les lois de Luxembourg.

Titre IX. Dispositions générales

Art. 20. Pour tous les points non réglés par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi qu'au chapitre 13 de la Loi 2002 et à ses modifications ultérieures.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, la comparante déclare souscrire le capital comme suit:

	Actions
BANCA GENERALI S.p.A.	20.000
Total: vingt mille	20.000

Les actions ont été intégralement libérées par un apport en espèces de € 2.000.000,- (deux millions euros), et ce montant se trouve dès à présent à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentaire.

La Société fait partie du groupe bancaire BANCA GENERALI, qui est inscrite sur la liste des Groupes Bancaires détenue par l'autorité centrale, la BANQUE D'ITALIE. De ce fait, la Société est tenue d'obéir aux directives de sa maison mère, dans l'exercice de ses activités de direction et de coordination, en vue de l'exécution des instructions de la BANQUE D'ITALIE et ce, dans l'intérêt de la stabilisation du Groupe. Les administrateurs de la Société doivent donner à la maison mère les spécifications et/ou informations qui sont nécessaires à l'exécution desdites instructions, dans les limites des lois et réglementations luxembourgeoises.

Assemblée générale extraordinaire

Les Statuts ainsi établis, l'actionnaire prénommé, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à six (6).
- 3) Ont été nommés comme administrateurs de la Société:
 - Giorgio Angelo Girelli, né à Milan (Italie), le 26 juillet 1959, Chief Executive Officer de BANCA GENERALI S.p.A., avec adresse professionnelle à 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milan;
 - Piermario Motta, né à Monza (Italie), le 28 août 1957, General Manager de BANCA GENERALI S.p.A., avec adresse professionnelle à 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milan;
 - Mario Andrea Beccaria, né à Milan (Italie), le 5 juin 1962, General Manager de BG SGR S.p.A., avec adresse professionnelle à 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milan;
 - Giancarlo Fancel, né à Portogruaro (Italie), le 26 septembre 1961, Chief Financial Officer de BANCA GENERALI S.p.A., avec adresse professionnelle à 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milan;
 - Claudia Vacanti, née à Terni (Italie), le 7 août 1964, Chief Investment Officer BG SGR SpA., avec adresse professionnelle à 6, via Ugo Bassi, I-20159 Milano;
 - Corinne Philippe, née à Renaix (Belgique), le 9 octobre 1955, juriste, avec adresse professionnelle à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.
 Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009;
- 4) A été nommée comme réviseur de la Société: ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à approximativement € 24.000,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Fancel, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, Relation: LAC / 2007 / 38636. — Reçu 20.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2007.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008001260/212/395.

(070176494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Capital Custodian, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 94.876.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007145612/220/12.

(070169211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Huhtalux Supra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 98.011.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007145625/5770/12.

(070169389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Vermilion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 97.531.

—
Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 8 novembre 2007, le transfert de parts suivant a été effectué:

La société ANILINE LIMITED, avec siège social au 1, Bridge Street, TW18 4TP Staines, Royaume-Uni, a cédé une de ses 5.200.000 parts sociales à la société ABACUS NOMINEES LIMITED, avec siège social au 2nd Floor, Sixty Circular Road, IMI ISA, Douglas, Isle of Man, Royaume-Uni.

Dès lors, l'actionnariat de la société se compose ainsi:

- ANILINE LIMITED possède 5.199.999 parts sociales
- ABACUS NOMINEES LIMITED possède 1 part sociale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145755/581/19.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01407. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

KoSa US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.184.225,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.561.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 27 novembre 2007 que la personne suivante a été nommée Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raymond Keereweer, né le 2 février 1970 à Rotterdam (Pays-Bas), et demeurant au 23, Chemin du Lac, 1291 Commugny (Suisse).

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Jay Loring Voncannon
- M. Raymond Keereweer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007145739/4170/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

KoSa Investments (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 215.586.775,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 100.566.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 26 novembre 2007 que la personne suivante a été nommée Gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Raymond Keereweer, né le 2 février 1970 à Rotterdam (Pays-Bas), et demeurant au 23, Chemin du Lac, 1291 Commugny (Suisse).

Le Conseil de Gérance se compose comme suit:

- M. Jay Loring Voncannon

- M. Craig M. Munson

- M. Raymond Keereweer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007145737/4170/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02322. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070169294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Bitec, I.B.O.S. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 29.946.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145722/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00089. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070169426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

M.D. Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3713 Rumelange, 5, rue Jean Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 82.698.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145768/3968/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00016. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070169334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Genesis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 85.721.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 juillet 2006

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée décide la révocation de SPR SERVICES INC de son poste de commissaire aux comptes.
2. L'assemblée décide la nomination en remplacement de la société JAWER CONSULTING SA, ayant son siège social au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes. Le mandat ainsi attribué courra jusqu'à l'assemblée à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007145767/4181/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01870. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Oktopus Consulting S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1372 Luxembourg, 3, allée des Charmes.
R.C.S. Luxembourg B 105.414.

—
Extraits des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 2 novembre 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

- L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur André Nicolas de son mandat d'administrateur au sein de la société avec effet au 2 novembre 2007.
- L'assemblée nomme administrateur Monsieur Doyen Jérôme, demeurant à F-57155 Marly, 1, rue du Longeau. Son mandat d'administrateur prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OKTOPUS CONSULTING S.A.

P. Vautrin

Référence de publication: 2007145776/7679/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00758. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

eBay Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 120.781.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission de Monsieur Stephan Schmitz, gérant A de la Société, en date du 30 novembre 2007, que ce dernier a démissionné de sa fonction de gérant A de la Société avec effet au 30 novembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

M^e C. Jungers

Référence de publication: 2007145774/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Hoffmann Agro-Service GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9763 Marnach, 12, Schwarzenhiwwelstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145773/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00142. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Riyadian Investment Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.694.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 31 octobre 2007 que:

- Madame Marie-France Nava, Manager, demeurant à Commugny-Vaud, CH-1291 (Suisse)

- Madame Marjorie Du Feu, Manager, demeurant à Genève, CH-1206 (Suisse)

- Monsieur Bernard Hess, Directeur-Clients, demeurant à Genève, CH-1211 (Suisse)

ont démissionné de leurs fonctions d'Administrateurs.

- Monsieur Rodolphe Gerbes, licencié en Sciences Commerciales et Financières, demeurant professionnellement à Luxembourg

a démissionné de sa fonction de Commissaire aux comptes.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007145742/802/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02403. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Kilcullen Tesla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.350.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 novembre 2007 que:

1. L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Marc Dennehy en tant qu'administrateur de la société.

2. L'Assemblée confirme la nomination de Monsieur Philip Denis Grant, né le 29 janvier 1949 à Dublin, Irlande et demeurant à 76 Waterloo Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande en tant qu'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires en 2013.

Fait à Luxembourg, le 20 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2007145744/634/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00263. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Sabcolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz.

R.C.S. Luxembourg B 133.477.

L'an deux mille sept, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société SABCOLUX S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-4205 Esch-sur-Alzette, 1, rue Lankelz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 133.477, constituée suivant acte notarié de Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2007, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences-économiques, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Aurore Sioen, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christel Detrembleur, employée privée, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Refonte complète des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SABCOLUX S.A.

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet social l'achat, la manufacture, la vente, la fabrication, l'installation, l'importation et l'exportation d'installations frigorifiques, de congélateurs, de réfrigérateurs et de tous matériaux électriques de quelque nature qu'ils soient; sans exclusion quelconque et concernant tout ce qui pourrait soit directement, soit indirectement s'y rapporter.

La société peut également faire le commerce de tout article susceptible d'être conservé dans des installations frigorifiques.

Pour la réalisation de cet objet tous moyens et toutes transactions commerciales, financières, mobilières et immobilières jugées appropriées pourront être mises en œuvre, et ceci aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut s'intéresser par apport, participation, fusion ou quelque autre moyen dans toutes sociétés ayant un objet social identique, semblable ou similaire.

Elle peut effectuer toute transaction se rapportant directement ou indirectement, entièrement ou partiellement à son objet social et étant susceptible de développer celui-ci.

Cette énumération n'est pas limitative et doit être interprétée dans le sens le plus large du terme.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), divisé en quatre mille (4.000) actions, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle du président du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, de l'administrateur ou du président du conseil d'administration pour autant que ce signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième vendredi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Exceptionnellement, la première assemblée générale annuelle se tiendra le 03 avril 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Thillens, A. Sioen, C. Detrembleur, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15088. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007145468/239/131.

(070169282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

AES Carly S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.116.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007145854/655/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01894. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

ST. George S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.371.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 16 novembre 2007 que la société AUSTIN EQUITIES S.A, société de droit de Panama, ayant son siège Mossfon Building, East 54th Street à Panama a été nommée commissaire en remplacement de MAYFAIR TRUST S.à.r.l démissionnaire.

Le mandat de AUSTIN EQUITIES S.A. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 30 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007145630/5878/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02113. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Gottex Partners (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 112.017.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007145653/5770/12.

(070169753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Cronos Recherches Cliniques S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 64.451.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

CRONOS RECHERCHES CLINIQUES S.A.

E. Zafferani / O. Andreini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007145891/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01989. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Invenergy Wind Europe Hungary II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.122.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixteenth day of November.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited company INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., R.C.S Luxembourg section B and number 121.947, with registered office at L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

duly represented by Mr Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed ne varietur by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company («société à responsabilité limitée»), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is INVENERGY WIND EUROPE HUNGARY II S.à r.l.

Art. 3. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them.

The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company

belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the «Connected Companies» and each as a «Connected Company»).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same «group» as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) share quotas of one hundred Euro (100.- EUR) each.

When and as long as all the share quotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own share quotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The share quotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share quota. If a share quota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the share quota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the share quotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of share quotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of share quotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the share quotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

Subscription and Payment

The one hundred and twenty-five (125) share quotas are all subscribed by the private limited company INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., pre-named, duly represented by Mr Raphaël Rozanski, pre-named.

The subscriber, through its attorney, states and acknowledges that each share quota has been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the corporation and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

Are appointed as A managers for an unlimited duration:

Mr Joseph Condo, born in California, United States of America, on July 21, 1966 and professionally residing at, 1 South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;

Mr Kevin B. Smith, born in Illinois, United States of America, on February 6, 1957 and professionally residing at, 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;

Mr James T. Murphy, born in Illinois, United States of America, on November 22, 1957 and professionally residing at 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago, IL, 60606;

Mr Patrick West, born in Illinois, United States of America, on July 24, 1959 and professionally residing at 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago, IL, 60606.

Are appointed as B managers for an unlimited duration:

Mr Cornelius Martin Bechtel, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr Gérard Birchen, born in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), on December 13, 1961, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;

Mr Sinan Sar, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on June 5, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B et numéro 121.947, avec siège à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu,

dûment représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de INVENERGY WIND EUROPE HUNGARY II S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société (ci-après les «Sociétés Apparentées» et chacune une «Société Apparentée»).

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent Euros (100,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,

- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée INVENERGY WIND EUROPE S.à r.l., pré-nommée, dûment représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, pré-nommé.

La souscriptrice, par son mandataire, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales a été intégralement libérée en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont nommés gérants de catégorie A pour une durée indéterminée:

M. Joseph Condo, né en Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 21 juillet 1966 et demeurant professionnellement à 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;

M. Kevin B. Smith, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 6 février 1957 et demeurant professionnellement à 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;

M. James T. Murphy, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 22 novembre 1957 et demeurant professionnellement à 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606;

M. Patrick West, né en Illinois, Etats-Unis d'Amérique, le 24 juillet 1959 et demeurant professionnellement à 1, South Wacker, Suite 2020 Chicago IL, 60606.

Sont nommés gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

M. Cornelius Martin Bechtel, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

M. Gérard Birchen, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

M. Sinan Sar, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2007, Relation GRE/2007/5258. - Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007145552/231/372.

(070169521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Barilla Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.

R.C.S. Luxembourg B 88.857.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle du 9 mai 2007 que les actionnaires de la Société ont décidé:

- d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Camille Paulus, administrateur de la Société;
- d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Alex Schmitt, administrateur de la Société;
- de nommer, effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008, Monsieur Bart Zech, ayant pour adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, administrateur de la Société; et
- de nommer, effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2007 et qui se tiendra en 2008, Monsieur Djamel Bouzemaïrene, ayant pour adresse professionnelle 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, administrateur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BARILLA FINANCE S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007145741/2460/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00480. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Eaton Holding III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.014.700,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 111.750.

—
EXTRAIT

Suite aux résolutions de l'Associé unique de la société, prises en date du 15 novembre 2007, les personnes suivantes ont été nommées en tant que nouveaux Administrateurs, avec effet immédiat:

- Madame Susanne Marston, née à Tyksland, Danemark, le 24 octobre 1964, résidant au 1b, rue des Uttins, CH-1110 Morges, Suisse.
- Monsieur Maurice Fischer, né à Amsterdam, Pays Bas, le 22 octobre 1967, résidant au 27, Chemin du Couchant, CH-1007 Lausanne, Suisse.

Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007145743/799/22.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02454. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Gesta Services et Office - Plus, Compact Data Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.991.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145756/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00122. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Laux & Meier Luxemburg, LML, Spezialist für Bäder und Heizungen, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 6, rue Pierre Riesch.

R.C.S. Luxembourg B 91.678.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145789/7070/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Software Development & Consulting, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.

R.C.S. Luxembourg B 29.056.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 1^{er} juin 2007

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de nommer les Administrateurs et le Commissaire aux comptes pour une période d'une année, à savoir:

Conseil d'Administration:

- Monsieur Gaston Flesch, demeurant professionnellement au 8, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;
- Monsieur José Glesener, demeurant professionnellement au 8, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg;
- Monsieur Henri Pesch, demeurant professionnellement au 8, rue des Girondins, L-1626 Luxembourg.

Commissaire:

- Pierre Hoffmann, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2007.

Pour SOFTWARE DEVELOPMENT & CONSULTING

P. Hoffmann

Commissaire aux Comptes

Référence de publication: 2007145775/7679/24.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2007, réf. LSO-CL00755. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

JNC-FIAC-FISCA, Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 85.512.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145783/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00144. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

CIT Luxembourg Cobblestone Leasing, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 6, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 78.618.

Résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 28 novembre 2007

L'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Neil Sawbridge de son poste de gérant de la Société avec effet au 30 mars 2006.
- de nommer Monsieur Markus Weisseiss, né le 11 octobre 1962 à Bruck, Australie, et ayant son adresse professionnelle au 3 Georges Dock, IFSC, Dublin 1, Ireland, gérant de la Société avec effet au 30 mars 2006 et pour une durée illimitée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance se compose à compter du 30 mars 2006 de:

- M. Anthony Diaz;
- M. Jean B. Stein; et
- M. Markus Weisseiss

Pour extrait

CIT LUXEMBOURG COBBLESTONE LEASING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007145772/5499/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, réf. LSO-CL02299. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Rucken, Kaufmann & Biesen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9707 Clervaux, 5, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 93.382.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145771/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

World Business Fostering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.050.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145785/7070/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

E.J.T. s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, Maison 52.

R.C.S. Luxembourg B 95.449.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145766/3968/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00014. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

J.M. Maus S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 64.

R.C.S. Luxembourg B 103.406.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007145764/3968/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.
